

## Communiqué de presse à la suite de la conférence de presse

### du Conseil communal (mercredi 25 mars 2020)

Dans le cadre de la visioconférence de presse du 25 mars 2020, le Conseil communal a évoqué les points et transmis les informations comme suit :

#### 1. Introduction et mots de bienvenue

#### 2. MPE

- a. Mission de la Commune (population et personnel) et règles à respecter  
Le Conseil communal met tout en œuvre pour veiller à la sécurité et au bien-être de la population et assumer sa mission de service public, tout en préservant la santé de son personnel, conformément aux règles édictées par la Confédération.  
Si les guichets sont fermés au public, il est possible de prendre rendez-vous en appelant les services par leur numéro direct ou via la Chancellerie (032 421 92 19).
- b. Directives au personnel et services d'urgence  
Le Conseil communal a défini des directives claires à l'attention du personnel communal. Une grande partie du personnel effectue du télétravail avec des missions précises et déterminées.
- c. Mise en place d'une FAQ pour nos citoyens  
Au vu des nombreuses questions qui sont parvenues à l'Administration communale, une Foire aux questions est actuellement en voie d'élaboration et figurera prochainement sur le site internet de la Commune.
- d. Appel personnalisé aux 65 ans et +
  - Appui de la part de nos collaborateurs  
Prochainement, les citoyens de plus de 65 ans seront contactés par la Municipalité, par téléphone, afin de les sensibiliser et de connaître l'aide dont ils pourraient avoir besoin.
  - Appel aux bénévoles
- e. Plateforme d'entraide  
Une plateforme d'entraide a été créée et le Conseil communal lance encore ici un appel aux commerces, restaurants et autres, qui offrent des services. Plus d'informations sur [www.delemont.ch](http://www.delemont.ch). Vous pouvez aussi écrire un courriel à [entraide@delemont.ch](mailto:entraide@delemont.ch) ou téléphoner au 032 421 91 91
- f. Loyers pour lesquels la Ville est propriétaire de l'immeuble
  - Particuliers - Pas de disposition particulière
  - Commerciaux - Pour les baux commerciaux, le loyer de mars sera rétrocédé et il n'y aura pas de facturation pour le mois d'avril. Le Conseil communal examinera l'évolution de la situation et prendra toute décision utile, le cas échéant.
  - Institutions culturelles ou sportives - Pour les loyers d'institutions culturelles ou sportives, le Conseil communal renonce à l'encaissement des loyers de mars et d'avril et réexaminera la situation en temps voulu.
- g. Déménagements – Les déménagements ne sont pas interdits mais les mesures d'hygiène et de sécurité (distance sociale) doivent cependant être strictement respectées. Des aménagements doivent être trouvés entre bailleurs et locataires dans les cas problématiques, notamment si l'appartement ne peut pas être nettoyé correctement. Il faut par ailleurs éviter de se transmettre les clés de mains à mains. Le mieux serait de faire appel à une entreprise de déménagement.
- h. Cimetière - Le cimetière reste ouvert sous condition de l'application des règles d'hygiène et de distance sociale.
- i. Tout-ménage - Le Conseil communal, soucieux du bien-être des habitantes et des habitants de Delémont, va envoyer un tout-ménage ce jeudi dans lequel il leur

adresse un message personnel et leur répète les règles à respecter strictement. Les traductions seront disponibles sur le site internet de la Ville.

### **3. CSJL**

- a. Maison de l'Enfance
  - Centralisation des demandes au niveau du Canton – Toutes les demandes de garde d'enfants sont centralisées et gérées au niveau cantonal, avec priorité pour les parents travaillant dans les domaines de la santé, du social ou de services d'urgence.
  - Facturation - Le Conseil communal prendra en compte tous les éléments liés à la crise pour décider, ultérieurement, ce qui sera ou non facturé en concertation avec les instances cantonales.
- b. Agence AVS et Office de chômage – Ces services répondent tous les jours aux appels téléphoniques.

### **4. CSE**

- a. Subventions aux associations culturelles et sportives - Le Conseil communal a décidé d'honorer tous les engagements pris au niveau des subventions aux associations culturelles et sportives. Il réexaminera la situation au vu de l'évolution de la crise.

### **5. SID**

- a. Mission  
La mission des SID qui consiste en l'approvisionnement en eau potable et en énergies est assurée, tout comme la sécurité des consommateurs et du personnel. Les consignes de sécurité sanitaire sont scrupuleusement appliquées.
- b. Personnel  
Les tâches et services essentiels ou d'urgence sont garantis, raison pour laquelle le personnel technique, en équipes réduites, est encore appelé à intervenir sur le terrain, pour des raisons de sécurité. Toutefois, pour des raisons sanitaires, les déplacements à domicile sont supprimés (relevés de compteurs ou autre). Un service de piquet est également garanti.
- c. Eau potable  
Par mesure de précaution, les SID procèdent à des contrôles automatiques online des paramètres standards de la qualité de l'eau.
- d. Gaz  
Les chantiers sont stoppés, seules les interventions en cas de fuite ou d'urgence sont effectuées.
- e. Electricité  
Les SID poursuivent leur travail de maintenance lorsque le travail individuel est possible.
- f. Economies d'énergie  
Les SID lancent un appel aux consommateurs d'énergie pour favoriser au maximum les économies possibles en ciblant leur consommation, par exemple, en supprimant la lumière d'un secteur fermé au public.
- g. Sécurité de l'HJU  
Les SID et l'HJU collaborent étroitement en matière de stratégie de sécurité d'approvisionnement, avec des bouclages possibles en cas de besoin (eau, électricité et gaz). La sécurité est donc garantie.
- h. Factures  
Si les factures sont dues pour de l'énergie consommée, il est toujours possible de prendre contact avec les SID pour trouver un arrangement de paiement.

### **6. UETP**

- a. Appel aux services de la protection civile - Par précaution, une demande a été présentée à la protection civile par le Département UETP.
- b. Cartes journalières CFF et transports publics - Le Conseil communal a décidé de rembourser les frais de cartes journalières CFF si la commande a été passée avant

l'entrée en vigueur des mesures liées au Coronavirus. Pour les commandes actuelles, il en va de la responsabilité de chacun. Le Conseil communal profite de rappeler que les transports en commun sont à éviter dans la mesure du possible.

- c. Fermeture des parcs et des places de jeux - Dans le cadre des règles édictées, les parcs, places de jeux ou de sport sont fermés. Des panneaux, également en langues étrangères, le rappellent.
- d. Travaux des voyers et des concierges – Le service rappelle les mesures d'hygiène qui sont préconisées pour ce genre de travail.
- e. Chantiers
  - Où la Commune est maître d'ouvrage – Le Conseil communal a pris la décision de suspendre tous les chantiers sur territoire communal où la Ville est maître d'ouvrage, y compris celui du Gros-Seuc, étant donné qu'il ne peut pas garantir le respect de la totalité des mesures de sécurité exigée par l'OFSP, à l'intérieur et à l'extérieur de ce chantier.
  - Où la Commune n'est pas maître d'ouvrage - Il appartient au Canton de prendre toute décision en la matière. Comme pour les chantiers encore en activité, une attention particulière est portée sur ceux-ci, notamment en matière de respect des règles.
  - Non-respect des règles de la part d'une entreprise  
En cas de non-respect des règles, le cas est dénoncé au Service de l'économie et de l'emploi sans délai afin qu'un inspecteur intervienne au plus vite.
- f. Circulation des bus – Dès jeudi 26 mars, un horaire modifié est mis en place, basé sur la desserte du samedi, mais amélioré, notamment le matin.  
Pour Delémont, le TUD 2 « Cras-des-Fourches » est réduit d'environ un tiers.  
Le TUD 1 « Hôpital » n'est pas touché pour permettre une excellente accessibilité.  
Les prestations sur les lignes régionales sont également réduites, dont la desserte de la Communauté qui est diminuée d'env. 50%.  
Une baisse de fréquentation se situant entre 80 % et 90 % est constatée.  
Ces réductions sont nécessaires non seulement en raison de la diminution de fréquentation, mais en raison de l'absence toujours plus importante des chauffeurs, pour raison de maladie, confinement, garde d'enfants, etc.  
L'horaire CFF on-line est à jour depuis ce matin.
- g. Ramassage des DEC et des déchets verts - Pour ce qui concerne le ramassage des déchets, merci de regarder régulièrement les informations qui seront données au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

#### **7. Remerciements et fin de la conférence de presse**

#### **8. Question des journalistes / Réponses du Conseil communal**

#### **9. SCOOP - Lancement d'un concours intergénérationnel**

Un groupe, composé de différentes tranches d'âge de la population, doit se retrouver virtuellement afin de proposer un projet (par vidéo) que la Ville pourrait mettre sur pied par la suite.

Le projet devra être intergénérationnel, économiquement viable, novateur, durable et en lien avec des prestataires locaux, notamment. Un jury ad hoc déterminera le projet à réaliser et le lauréat se verra attribuer un prix.

**LE CONSEIL COMMUNAL**

Delémont, le 25 mars 2020